

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_21-DE
Reçu le 15/07/2026

Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mardi 30 juin 2026
DELIBERATION n°2026_06_21**

**COMITE DE PILOTAGE DU SITE ARCHEOLOGIQUE A SAINT SATURNIN DU BOIS – DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	46	49	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, GODEAU Thomas (a reçu pouvoir de Emilie YVON), DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien, DUFATRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe, GRIS Pascale, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Catherine LEGROS), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant : LECOURT Patrick			
Absents : MARCHAND Pierre-François, ROUFFET Laurent			

Secrétaire de Séance : Micheline BERNARD
Convocation envoyée le : 24 juin 2026
Affichage de la convocation le : 24 juin 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : 11 5 JUIL. 2026
n°: 017-200041614-20260630-2026_06_21-DE
Date de publication sur le site Internet : 12 0 JUIL. 2026

COMITE DE PILOTAGE DU SITE ARCHEOLOGIQUE A SAINT SATURNIN DU BOIS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu les délibérations n° 2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A-14 portant délégation de fonctions à Monsieur **Christophe FOLOPPE**, au titre de la Culture, à savoir :

- o La politique culturelle et événementielle de la Communauté de Communes (dont la Convention d'Education Artistique et Culturelle et Contrat Territoire Lecture),
- o Le Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal,
- o Le Réseau des bibliothèques Aunis Sud,
- o Le site archéologique à Saint saturnin du bois,
- o Le soutien à l'Espace culturel Le Palace et à l'Ecole de musique de la Petite Aunis,
- o Les relations avec l'ensemble des associations culturelles du territoire.

Considérant l'absence de candidature ou encore la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 9 juin 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,

Monsieur Christophe FOLOPPE Vice-Président en charge de la culture indique qu'une commission culture a été créée pour suivre l'ensemble des projets culturels de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Cependant, afin d'associer les partenaires financiers et techniques qui participent à la gestion du site archéologique situé sur la commune de Saint Saturnin du Bois, il informe le conseil qu'un comité de pilotage spécifique à la gestion du site avait précédemment été mis en place.

Aussi, dans le cadre du nouveau mandat électoral, il convient d'en désigner les nouveaux membres.

Monsieur Christophe FOLOPPE informe de la composition de ce comité de pilotage :

- 1 représentant de l'Université de La Rochelle,
- 1 représentant de l'Education Nationale,
- 1 représentant de la D.R.A.C.,
- 2 représentants du Conseil Départemental de la Charente-Maritime,
- 1 représentant du Comité Départemental du Tourisme,
- 1 archéologue département de la Charente-Maritime,
- 1 représentant du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_21-DE
Reçu le 15/07/2026

Auxquels, il convient d'ajouter les représentants de la Communauté de Communes, à savoir :

- le Vice-Président de la Communauté de Communes Aunis Sud en charge de la culture,
- 1 représentant de la Commune de Saint Saturnin du Bois désigné par son conseil municipal,
- 5 élus communautaires si possible membres de commission culture de la Communauté de Communes.

Monsieur Christophe FOLOPPE, en qualité de Vice-Président en charge de la culture et donc du site archéologique à Saint Saturnin du bois indique être membre de droit de ce COPIL.

De plus, il souligne que **Monsieur Olivier JOUANNEAU**, Maire de Saint Saturnin du Bois sera le représentant de la commune à cette instance.

Enfin, **Monsieur Christophe FOLOPPE** fait savoir que des candidatures restent nécessaires pour assurer la représentation complète de la Communauté de Communes au sein de cette instance.

Madame Rozenn PETOT et Messieurs Eric BERNARDIN, Didier OTRZONSEK, Philippe BODET et Sébastien MARCHAND se portent candidats.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Approuve la composition du Comité de Pilotage du site archéologique situé sur la commune de Saint Saturnin du Bois comme présenté ci-dessus,
- Désigne comme élus communautaires de la Communauté de Communes Aunis Sud appelés à siéger au Comité de Pilotage du site archéologique à Saint Saturnin du Bois :
 - o **Monsieur Christophe FOLOPPE**, Vice-Président en charge de la culture,
 - o **Madame Rozenn PETOT et Messieurs Eric BERNARDIN, Didier OTRZONSEK, Philippe BODET et Sébastien MARCHAND**, élus communautaires de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 7 juillet 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_21-DE
Reçu le 15/07/2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Michellne BERNARD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.